



Hôtel de Ville

3, Grande rue de la Trinité
44190 Clisson
Tél. 02 40 80 17 80
contact@mairie-clisson.fr
www.mairie-clisson.fr

Objet : **INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
CONVOCA TION**

Clisson, le 29 juin 2020

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra, le

Vendredi 03 juillet 2020 à 18 h 30

au Cercle Olivier-de-Clisson.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. GENERAL

Conseil Municipal

- Appel nominal
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Installation du Conseil Municipal
- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Élection des Adjoints.



Xavier Bonnet
Maire



(1) Dans toutes les communes, y compris celles de 3 500 habitants et plus (où le délai habituel de convocation est de cinq jours francs), la convocation doit être adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion (art. L.2121-7 et L.2121-11 du C.G.C.T.).

N.B. - Pour valoir 'Note de synthèse', l'ensemble des projets des délibérations est transmis, par voie électronique, à l'adresse personnelle de chacun des Conseillers municipaux.

→ Il est rappelé que les dossiers sont à la disposition des Conseillers municipaux qui le souhaitent et sont consultables au Service 'Secrétariat général' de la Mairie.

DISPOSITIONS SPECIALES LIEES A LA CRISE SANITAIRE : Possibilité de disposer de deux pouvoirs (procurations) au lieu d'un, et abaissement du quorum, pour que la réunion puisse valablement se tenir, au tiers des membres (au lieu de la moitié). Cf Ordonnance 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et l'ordonnance du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19.